



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 23 Juin 2005

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires : Melle MASLOUHI - M. BOURNY

Membres présents : M. ALLAERT - Mme AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. - Melle BERNARD M. - M. BERTELOOT - Mme BESSIS - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER - M. BRESSAND - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUPIRE - Mme DURNERIN - M. ETIEVANT - M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GILLOT J.P. - M. GONDELLIER - M. HESSE - M. IZIMER - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - Mme LEMOUZY - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PILLIEN - M. PINON - M. PRIBETICH - M. RETY - Mme ROY - M. SOUMIER - M. VOUILLOT.

Membres absents : M. AUDARD - M. BEKHTAOUI - Mme BIOT - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - M. BRIOT - M. BRUYERE (pouvoir à M. CARBONNEL) - M. CHEVIGNY (pouvoir à M. BELLEVILLE) - Mme DELEBARRE (pouvoir à M. MASSON) - M. DUBOIS (pouvoir à M. MOREAU) - M. ESMONIN (pouvoir à M. BACHELARD) - Mme FLAMENT (pouvoir à M. JULIEN) - M. FOUCHERES (pouvoir à M. CHAPUIS) - Mme HERVIEU - M. LAURENT (pouvoir à M. PINON) - Mme MASSU - M. MILLOT - M. NUDANT - M. PETITJEAN - Mme POPARD - M. ROIZOT (pouvoir à M. BARBEY) - M. SAUNIE - Mme TENENBAUM.

OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - Immobilière des Chemins de Fer Sud-Est-Méditerranée (ICF) - Entrée au capital de la SA d'HLM et désignation du représentant permanent au conseil d'administration de la société.

La société anonyme d'habitations à loyer modéré IMMOBILIERE DES CHEMINS DE FER SUD-EST-MEDITERRANEE est issue de la récente fusion de deux filiales du groupe Immobilière des Chemins de Fer, les SA d'HLM « Méditerranée » et « Régions du Sud-Est ». Elle gère un parc diversifié de plus de 16 000 logements locatifs sociaux implantés dans 25 départements et 6 régions. Le parc présent en Côte d'Or représente 1 500 logements, dont 77 % (près de 1 200 logements) sont situés sur le territoire de l'agglomération dijonnaise.

Les locataires d'ICF, groupe créé en 1927 pour aider la SNCF à loger son personnel, sont désormais majoritairement (de 55% à 60% selon le parc) des non-cheminots.

La stratégie de développement d'ICF SUD-EST-MEDITERRANEE, pour les prochaines années, repose sur un axe Bourgogne - Rhône Alpes - Méditerranée dans lequel l'agglomération dijonnaise constitue, pour la société, avec les agglomérations de Lyon et de Marseille, un territoire privilégié. C'est la raison pour laquelle la SA souhaite inscrire son activité en cohérence avec les objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Dijon.

Dans le cadre des dispositions introduites par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003, dite « loi Borloo », et de son décret d'application du 1^{er} juillet 2004, IMMOBILIERE DES CHEMINS DE FER SUD-EST-MEDITERRANEE a sollicité l'entrée de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au capital de la société anonyme d'habitations à loyer modéré.

La loi impose en effet aux SA d'HLM une nouvelle organisation de leur gouvernance portant sur la constitution d'un actionnariat de référence et une répartition de leur capital entre quatre catégories d'actionnaires dont, au titre de la catégorie II, les collectivités locales (régions, départements et établissements publics de coopération intercommunale compétents).

Pour la Communauté d'agglomération, cette disposition s'inscrit en outre en cohérence avec la perspective de la gestion, par délégation de l'Etat, des aides à la pierre pour le logement, en vue de développer une politique locale de l'habitat adaptée aux enjeux de notre territoire.

La proposition, en matière d'actionnariat, de la SA IMMOBILIERE DES CHEMINS DE FER SUD-EST-MEDITERRANEE porte sur la cession à la Communauté de l'agglomération dijonnaise d'une action, moyennant le prix unitaire de 0,10 €.

A ce titre, la Communauté d'agglomération disposerait d'un poste au Conseil d'Administration. Les 20 membres de celui-ci se répartiraient de la manière suivante :

- 11 postes pour l'actionnaire de référence (Catégorie I), le groupe Immobilière des Chemins de Fer
- 3 postes pour les représentants des collectivités locales (Catégorie II),
- 3 postes pour les représentants des locataires (Catégorie III),
- 3 postes pour les représentants du personnel.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- **d'approuver** l'entrée de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au capital de la société anonyme d'habitations à loyer modéré IMMOBILIERE DES CHEMINS DE FER SUD-EST-MEDITERRANEE - 15 bis, rue Henri Chevalier 69312 Lyon cedex - moyennant une participation de 0,10 € correspondant à l'acquisition d'une action ;
- **de dire** que le montant de la dépense correspondante sera imputé sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2005 ;
- **de désigner** Madame Colette POPARD en tant que représentante permanente en tant que représentant permanent de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise au sein du Conseil d'Administration de IMMOBILIERE DES CHEMINS DE FER SUD-EST-MEDITERRANEE ;
- **de mandater** Monsieur le Président pour informer IMMOBILIERE DES CHEMINS DE FER SUD-EST-MEDITERRANEE de ces décisions ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.



Publié le 30 JUIN 2005
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
- 8 JUIL, 2005

